

Le tableau suivant donne le nombre total des condamnations de toute nature en Canada, suivant les rapports ci-haut mentionnés, durant les années expirées le 30 septembre 1894-1901 :—

INFRACTIONS.	CONDAMNATIONS DES ANNÉES EXPIRÉES LE 30 SEPTEMBRE.							
	1894.	1895.	1896.	1897	1898.	1899.	1900.	1901.
I. Crimes et délits contre la personne.....	4,599	4,652	4,544	4,418	4,594	4,227	4,598	4,677
II. Crimes et délits contre la prop. avec violence	450	461	408	475	540	444	413	450
III. Crimes et délits contre la propriété sans violence.....	4,126	3,803	4,315	4,612	4,770	4,221	4,360	4,216
IV. Outrage à la propriété.....	615	390	379	352	363	320	211	192
V. Faux en écriture et monnaie.....	37	61	87	82	85	108	91	91
VI. Autres infractions non comprises dans les classes précédentes..	26,329	28,218	27,545	28,039	27,854	29,390	31,941	32,025
Total.....	36,156	37,585	37,278	37,978	38,206	38,710	41,654	41,651

AFFAIRES INSTRUITES PAR LES MAGISTRATS STIPENDIAIRES ET LES INSPECTEURS DE LA GENDARMERIE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

ANNEE.	INFRACTION JUSTICIABLE DU JURY.			Condamnations sommaires.	Condamnations totales.
	Nombre des accusations.	Acquittement.	Condamnations.		
1883 .....	29	10	19	165	184
1884 .....	58	36	22	235	257
1885 .....	92	75	17	156	173
1886 .....	56	39	17	314	331
1887 .....	45	28	17	173	190
1888 .....	29	25	4	139	143
1889 .....	32	27	5	172	177
1890 .....	47	36	11	154	165
1891 .....	42	32	10	192	202
1892 .....	77	67	10	286	296

Le nombre des affaires poursuivies devant les magistrats stipendiaires et la police à cheval du Nord-Ouest en 1892 n'est pas donné séparément, mais se trouve compris dans les rapports généraux des Territoires.

Il ne faut pas perdre de vue que le nombre des condamnations ne représente pas un nombre égal de criminels, car chaque individu condamné plus d'une fois dans l'année, que ce soit pour la même infraction, ou pour des infractions de nature différente, est compté chaque fois comme personne distincte. Or, il est bien connu, que les mêmes individus sont condamnés plusieurs fois dans l'année pour les infractions telles que vagabondage, ivresse et autres semblables.